



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2019

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 9 décembre 2019 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine  
Mesdames les conseillères : Hélène Houde  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers : Michel Fafard  
Cédric St-Amand  
Patrick Pilon  
Stéphane Funaro

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### **(1) Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

Administration

2019-12-225

### **(2) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelle demeurant ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

### **ADMINISTRATION**

3. Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 12 novembre 2019
4. Dépôt des rapports des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 30 novembre 2019
5. Approbation de la liste des comptes à payer au 4 décembre 2019 et autorisation de paiement
6. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 novembre 2019
7. Séance extraordinaire du 12 décembre 2019- adoption du budget 2020
8. Avis de motion visant l'adoption du règlement no 411 décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2020



9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

9. Projet de règlement no 411 règlement décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2020
10. Reddition de comptes-Marché fermier 2019
11. Horaire des séances du conseil pour 2020
12. Renouveau du contrat d'assurances générales avec la MMQ (Ultima)
13. Renouveau du contrat d'entretien et soutien pour l'année 2019 – PG Solutions
14. Ajustement salarial pour l'année 2020
15. Registre public des déclarations faites par un membre du conseil
16. Formation obligatoire du nouvel élu
17. Autorisation du paiement des heures accumulées de madame Caroline Roberge
18. Budget révisé de l'ORH
19. Renouveau de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge
20. Annulation de l'entente avec Vacuum Saint-Gabriel pour la vidange de boues de fosse septique
21. Mandat à la firme Techni-consultant pour procéder à la fermeture comptable de l'année 2019 et donner assistance pour le processus de taxation 2020
22. Avis de motion modifiant le règlement 131 sur le zonage de la Municipalité de Saint-Norbert

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **TRANSPORT**

23. Achat du souffleur Pronovost de Kubota

#### **HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT**

24. Adjudication de contrat / Collecte et transport des matières recyclables
25. Renouveau du contrat de Nordikeau

#### **LOISIRS ET CULTURE**

26. Appui au Cercle des fermières du Québec
27. Autorisation de dépense : Soupe et dessert 2020

#### **SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES**

28. Période de questions
29. Levée de la séance

Monsieur le maire demande de vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité



*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2019

2019-12-226

**(3) Adoption du procès-verbal de séance ordinaire du 12 novembre 2019**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal ;

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019, soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-12-227

**(4) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 30 novembre 2019**

Sur proposition de madame Lise L'Heureux appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 91 282.86 \$ et des salaires payés, au montant de 15 690.90 \$ au cours du mois de novembre 2019.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2019-12-228

**(5) Approbation de la liste des comptes à payer au 4 décembre 2019 et autorisation de paiement**

Sur proposition de madame Hélène Houde, appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 4 décembre 2019, totalisant un montant de 24 082.66 \$ et en autoriser le paiement.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**(6) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 novembre 2019**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 novembre 2019



9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

2019-12-229

**(7) Séance extraordinaire du 12 décembre 2019- adoption du budget 2020**

Considérant que l'article 956 du Code municipal prévoit que les délibérations du conseil et la période de questions lors de la séance prévoyant l'adoption du budget doivent porter exclusivement sur le budget ;

Considérant qu'un avis public doit être donné au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux  
Appuyé par monsieur Michel Fafard

De tenir cette séance extraordinaire prévoyant l'adoption du budget 2020, le 12 décembre 2019 à 19h00.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-12-230

**(8) Avis de motion visant l'adoption du règlement no 411 décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2020**

Monsieur Michel Fafard donne l'avis de motion à l'effet qu'un règlement décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2020 soit adopté à une séance subséquente.

2019-12-231

**(9) Projet de règlement no 411 décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2020**

Monsieur Michel Fafard présente le projet de règlement 411 dont l'objet est le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2020 de la Municipalité de Saint-Norbert sera proposé pour adoption.

**Attendu que** toute taxe doit être imposée par règlement ;

**Attendu que** selon l'Article 244.1 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification ;

**Attendu que** selon l'article 252 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, une municipalité peut, par règlement, déterminer le nombre de versements, la date ultime où peut être fait chaque versement, et le cas échéant toute autre modalité applicable y compris l'application d'un taux d'intérêt ;

**Attendu que** l'avis de motion et le projet de règlement ont été donnés à la séance régulière du 9 décembre 2019, par monsieur Michel Fafard



9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

**Attendu que** les quotes part de la MRC de D'Autray ont augmenté comparativement à l'année 2019;

**Attendu que** le taux de taxe foncière n'avait pas été augmenté depuis 2011;

**Attendu que** l'indice des prix à la consommation a constamment augmenté depuis 2011;

**Attendu que** l'avis public annonçant l'adoption du budget a été affiché conformément à la loi, au moins 8 jours avant la présente séance extraordinaire sur le budget, soit le 26 novembre 2019;

**En conséquence et pour ses motifs ;**

Il est proposé par  
Appuyé par

Que le **Règlement # 411 décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2020** soit adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit à savoir;

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

#### **ARTICLE 2 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Le taux de taxe générale est maintenant à **0.66 \$** par 100.00 \$ de la valeur imposable inscrite au rôle d'évaluation.

#### **ARTICLE 3 BAC BRUN ET BAC DE CUISINE**

Une tarification pour l'année 2020 seulement sera appliquée pour le bac brun au montant de **30.78\$** et pour le bac de cuisine au montant de **2.52\$** pour la collecte des matières organiques.

#### **ARTICLE 4 COLLECTE DES ORDURES**

Qu'une tarification annuelle de **179.08 \$** par unité d'occupation soit imposée et prélevée de tous les propriétaires d'une résidence, d'un multilogement, d'un chalet, d'un commerce ou d'une industrie pour la gestion des matières résiduelles.

#### **ARTICLE 5 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Une tarification de **156.43\$ \$** par fosse septique pour laquelle un service de vidange des boues a été rendu au cours de l'année 2020 est imposée et prélevée de tous les propriétaires de bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou à un chalet n'étant pas raccordé à un réseau d'égout, et ayant bénéficié du service.



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2019

Une tarification de **37.62\$ \$** par fosse septique ayant reçu un service de mesure des boues au cours de l'année 2020 est imposée et prélevée de tous les propriétaires de bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou à un chalet n'étant pas raccordé à un réseau d'égout, pour la mesure des boues de fosses septiques.

### **ARTICLE 6 ÉGOUTS**

Qu'une tarification de **241.95 \$** soit imposée par unité d'occupation et prélevée de tous les propriétaires d'une résidence, d'un multilogement, d'un chalet, d'un commerce, et/ou d'une industrie reliés au service d'égout.

### **ARTICLE 7 EAU POTABLE**

Qu'une taxe soit imposée aux citoyens bénéficiant de l'eau de Sainte-Geneviève de Berthier en fonction du coût réel facturé par la Municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier à la Municipalité de Saint-Norbert.

### **ARTICLE 8 LICENCES DE CHIENS ET PERMIS D'EXPLOITATION DE CHENILS**

Aux fins de l'exercice financier 2020, pour le service de contrôle canin, il est imposé et sera exigé lors du recensement annuel, à chaque propriétaire et gardien de chien(s), une licence au coût de **25,00 \$** annuellement. Un montant de **300,00 \$** annuellement sera imposé et exigé pour tous propriétaires exploitant un chenil sur le territoire de la Municipalité de Saint-Norbert. Un frais de **5.00 \$** est applicable pour le remplacement d'une médaille perdue.

### **ARTICLE 9 DIVERS ARTICLES**

Aux fins de l'exercice financier 2020 :

- les **bacs de récupération d'eau de pluie** peuvent être achetés au coût de **57 \$**
- les **bacs de récupération des matières recyclables** sont gratuits pour les nouvelles constructions seulement.

### **ARTICLE 10 NOMBRE ET DATES DE VERSEMENTS**

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en **quatre versements égaux**, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$. La date ultime à laquelle peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30e) jour qui suit l'expédition du compte de taxes, et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le soixantième (60) jour où peut être fait le versement précédent. Toutefois, le conseil autorise le directrice générale et secrétaire-trésorière à prolonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.



9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

**ARTICLE 11 PAIEMENT EXIGIBLE**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible immédiatement

**ARTICLE 12 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de treize pourcent (**13 %**). Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

**ARTICLE 13 SOLDE**

Tous les comptes ayant un solde de 5,00 \$ lors de la perception du 1er, du 2e, du 3e et du 4e versement peuvent être annulés. La même procédure s'applique dans tous les cas d'une facturation découlant d'une modification du rôle d'évaluation. Tous les comptes en dessous de 5,00 \$ ne seront pas remboursés.

**ARTICLE 14 FRAIS D'ADMINISTRATION**

Des frais d'administration de **25,00 \$** sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé, en plus des frais chargés par l'institution financière à la Municipalité.

**ARTICLE 15 VERSEMENT EN TROP**

Lorsqu'un contribuable fait une erreur par le versement de montants en trop et s'il se retrouve avec un solde créditeur représentant plus de 50 % du compte de taxes annuel ou si le paiement a été appliqué sur un solde non échü, dans tous les cas, sur demande du contribuable, la Municipalité pourrait émettre un remboursement.

**ARTICLE 16 FRAIS POSTAUX**

Des frais postaux de **18.00 \$** sont exigés pour tout envoi recommandé.

**ARTICLE 17 FRAIS POUR ARRÉRAGES**

Des frais de **5.00\$** sont ajoutés à tout compte en souffrance pour **chaque** rappel postal transmis par la municipalité.

**ARTICLE 18 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité



Municipalité  
de St-Norbert

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2019

**Michel Lafontaine**  
Maire

**Caroline Roberge**  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Monsieur le maire demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-12-232

**(10) Reddition de comptes-Marché fermier 2019**

Considérant que la Municipalité a tenu une cinquième édition du Marché fermier au cours de l'été 2019;

Considérant que ce projet a été réalisé avec l'aide financière de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de d'Autray;

Considérant qu'il y a lieu de présenter la reddition de comptes finale de l'évènement ;

<b>Marché fermier 2019</b>			
Reddition de compte			
		Prévu	Réel
<b>REVENUS</b>			
MRC de D'Autray		(1 000.00) \$	(1 000.00) \$
Municipalité		(2 000.00) \$	(1 250.00) \$
Revenu de Location		(2 500.00) \$	(3 400.00) \$
<b>TOTAL REVENUS</b>		<b>(5 500.00) \$</b>	<b>(5 650.00) \$</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Salaire coordonnatrice		2 250.00 \$	1 250.00 \$
Impression		300.00 \$	176.38 \$
Animation		1 000.00 \$	1 000.00 \$
Achat de nouveaux kiosques par la Municipalité		1 000.00 \$	1 511.73 \$
Fournitures :	Abri 10 x 10	300.00 \$	167.97 \$
	Philippe Jetté		262.47 \$
	Patrick Morin		123.35 \$
<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES</b>		<b>4 850.00 \$</b>	<b>4 491.90 \$</b>
Autres	Btl d'eau 18l + épicerie divers	650.00 \$	18.85 \$
	Fraises et 2 poches de maïs		80.00 \$
	Bell gaz - Propane		23.72 \$
	5 btl's hydromel mousseux		114.61 \$
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>5 500.00 \$</b>	<b>4 729.08 \$</b>
<b>TOTAL</b>		<b>- \$</b>	<b>920.92 \$</b>

**En conséquence et pour ces motifs ;**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon

Que le conseil municipal de Saint-Norbert entérine la reddition de comptes du Marché fermier 2019.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité



9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

Monsieur Cédric St-Amand s'abstient de vote dû à son implication dans le Marché fermier

**2019-12-233**

**(11) Horaire des séances du conseil pour 2020**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par madame Hélène Houde

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le deuxième lundi de chaque mois et débuteront à 20h, à moins d'indications contraires, tel que les congés fériés:

13 janvier 2020	10 février 2020
9 mars 2020	13 avril 2020
11 mai 2020	8 juin 2020
13 juillet 2020	10 août 2020
14 septembre 2020	12 octobre 2020
9 novembre 2020	14 décembre 2020

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2019-12-234**

**(12) Renouveau du contrat d'assurance avec la MMQ (Ultima)**

Considérant que le contrat d'assurance vient à échéance au 4 décembre 2020 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du renouvellement dont le montant totalise 17 229 \$ taxes incluses ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par madame Lise L'Heureux  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

D'accepter le renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle Des Municipalités du Québec (avec la compagnie d'assurance Ultima) au montant de 17 229\$ taxes incluses ainsi que d'autoriser la directrice générale à signer tout document relatif à ce renouvellement.



*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2019

Monsieur le maire demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-12-235**

**(13)Renouveau du contrat d'entretien et soutien pour l'année 2020  
– PG Solutions**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard , appuyé par madame Hélène Houde et résolu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien pour la suite Accès-Cité finances de PG Solutions, au prix de 6 484.59 \$ taxes incluses

Monsieur le maire demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-12-236**

**(14) Ajustement salarial pour l'année 2020**

Considérant que le Règlement 378 portant sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement des dépenses prévoit que : «La rémunération des membres du conseil sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur et que l'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par statistiques Canada et utilisé pour l'augmentation de la rémunération des employés municipaux.» ;

**En conséquence et pour ces motifs ;**

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

Que les salaires pour les élus et les employés municipaux soient indexés de 1.9 % pour l'exercice financier 2020

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**DÉCLARATION**

**(15) Registre public des déclarations faites par un membre du conseil**

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la secrétaire-trésorière doit déposer un extrait du Registre public des déclarations faites par un membre du conseil. Ce registre contient les déclarations faites par un membre du conseil qui a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique* et qui excède la valeur fixée par



9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité (article 4 du règlement 353 – règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Saint-Norbert).

Madame Caroline Roberge informe le conseil que monsieur Stéphane Funaro a déposé une déclaration à cet effet en novembre 2019.

**2019-12-237**

**(16) Formation obligatoire du nouvel élu**

Considérant que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

**En conséquence et pour ses motifs :**

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par monsieur Michel Fafard

Que le conseil municipal approuve la participation à la formation suivante :

- Formation *Le comportement éthique* offert par la FQM au coût de 300 \$ plus taxes (1 journée) pour monsieur Stéphane Funaro

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-12-238**

**(17) Autorisation du paiement des heures accumulées de madame Caroline Roberge**

Considérant le nombre d'heures accumulées de madame Caroline Roberge du 30 septembre au 30 novembre 2019;

Considérant que les heures supplémentaires sont au-delà de 112 heures pour cette période;

Considérant qu'une partie sera prise en temps avant le 31 décembre 2019;

Considérant la demande de madame Roberge d'autoriser le paiement de 37 heures au taux horaire de son salaire;

**En conséquence et pour ces motifs ;**

Il est proposé par madame Hélène Houde  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,



9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

De procéder au paiement de 37 heures accumulées de madame Caroline Roberge au taux horaire de son salaire.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-12-239**

**(18) Budget révisé de l'ORH**

Suite à la révision du budget 2019 de l'Office régional d'habitation de la Bonne Aventure, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu d'autoriser le budget révisé 2019 de l'OMH passant de dépenses totalisant 58 277\$ à 62 716\$. La contribution municipale passe donc de 909 \$ à 1 353 \$.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-12-240**

**(19) Renouveau de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge**

Considérant la contribution demandée aux villes et municipalités de plus de 1000 habitants pour le service aux sinistrés offert par la Croix-Rouge;

Il est proposé par madame Hélène Houde, appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge, au montant de 184.45\$ représentant 0,17 cent par habitant, pour l'année 2020 et d'en autoriser le paiement immédiat.

Monsieur le maire demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-12-241**

**(20) Annulation de l'entente avec Vacuum Saint-Gabriel pour vidage de fosse septique**

Considérant que l'entente entre Vacuum Saint-Gabriel s'est fait au même moment que la révision du règlement de gestion contractuelle par madame Desjardins à la fin de 2018;

Considérant que le dossier que l'entente n'a pas été signée en 2018;

Considérant le montant de 136\$ pour la vidange adopté au budget pour 2019 et la modification de ce montant en février 2019 à 149\$ plus taxe;

Considérant l'adoption du règlement no 409 sur la gestion contractuelle le 13 mai 2019 par résolution no 2019-05-93 ;



9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

Considérant la volonté du conseil de mettre ce dossier en ordre et conforme au règlement;

Considérant que pour l'année 2020, un contrat de service sera signé en bon et due forme;

**En conséquence et pour ces motifs ;**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,

De procéder à l'annulation de l'entente de service avec Vacuum Saint-Gabriel

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-12-242**

**(21) Mandat à la firme Techni-consultant pour procéder à la fermeture comptable de l'année 2019 et donner assistance pour le processus de taxation 2020**

Considérant que la Municipalité doit procéder à la fermeture comptable de ses livres pour l'année 2019.

Considérant que le processus de fermeture comptable doit être effectué avant de pouvoir procéder à la taxation 2020.

Il est proposé par monsieur Michel Fafard appuyé par madame Hélène Houde et résolu de mandater la firme Tecni-consultant au tarif horaire de 49.50\$ de l'heure plus 75.00\$ pour le déplacement à chaque présence au bureau, afin d'effectuer le mandat de la fermeture comptable de l'année 2019 et donner assistance pour le processus de taxation 2020.

Monsieur le maire demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-12-243**

**(22) Avis de motion modifiant le règlement 131 sur le zonage de la Municipalité de Saint-Norbert**

AVIS DE MOTION est donné par madame Hélène Houde qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement municipal 131 intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Norbert » dont l'effet est d'autoriser l'usage résidentiel unifamilial isolé dans la zone RE et de redéfinir les normes sur les bâtiments et usages dérogatoires sur le territoire de la municipalité.



9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

2019-12-244

**(23) Achat du souffleur Pronovost de Kubota**

Considérant que la Municipalité a fait faire quatre soumissions pour l'obtention d'un souffleur;

Considérant le besoin de la Municipalité et la préférence du conseil pour la marque le Normand ou Pronovost pour leur solidité et fiabilité;

Considérant que pour le vieux souffleur l'entreprise Kubota donne en échange à la Municipalité un montant de 1500\$ plus taxes;

Considérant que le prix du souffleur Pronovost chez Kubota est de 10 150\$ plus taxes;

Considérant que le prix final pour le souffleur Pronovost est de 9 945.33\$ taxes incluse;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu

D'acheter le souffleur Pronovost de Kubota au montant de 9 945.33\$ taxes incluses

La dépense d'achat est financée par le fonds de roulement remboursable en 5 ans.

Monsieur le maire demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-12-245

**(24) Adjudication de contrat / Collecte et transport des matières recyclables**

CONSIDÉRANT Que la Municipalité régionale de comté de D'Autray (MRC de D'Autray) détient certaines compétences dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Saint-Norbert a délégué sa compétence à la MRC de D'Autray à l'égard du processus d'appel d'offres pour les services relatifs à la gestion des matières résiduelle;

CONSIDÉRANT Que la MRC de D'Autray a procédé, par voie publique d'appels d'offres, à des demandes de soumissions pour la gestion des matières résiduelles (matières recyclables), le tout conformément à l'article 935 du Code Municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT Que l'entrepreneur EBI Environnement Inc. a déposé une soumission dans le délai prescrit dans le cahier des charges;

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019.10.210 PAGE 1 SUR 2 MUNICIPALITÉS DE



9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

SAINT-NORBERT

CONSIDÉRANT Que la soumission présentée par l'entrepreneur EBI Environnement Inc. est conforme aux exigences des documents de soumissions;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon

Appuyé par monsieur Michel Fafard

Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Norbert fait l'adjudication d'un contrat de gestion des matières résiduelles (matières recyclables) à l'entrepreneur EBI Environnement Inc. pour une durée de trois années (3) soit les années 2020, 2021 et 2022, selon la tarification annuelle apparaissant à la soumission déposée, savoir :

Collecte 19.73\$ / porte

Transport 5,57\$ / porte

(taxes applicables en sus)

Que les documents suivants font partie intégrante du contrat à intervenir entre les parties, notamment et non limitativement, savoir :

- Tous les documents produits par le MRC de D'Autray dans le cadre de l'appel d'offres;
- Le rapport d'ouverture de soumissions;
- Les addendas;
- Tout autre écrit accompagnant la soumission et demandé par la MRC de D'Autray.

Monsieur le maire demande le vote;

La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-12-246

**(25) Renouveau du contrat de Nordikeau pour 2020**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard, appuyé par madame Hélène Houde et résolu de renouveler le contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement et de l'analyse de l'eau potable aux édifices publics, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 à NORDIKEAU, pour un montant totalisant 11 964.84\$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-12-247

**(26) Appui au Cercle de Fermières du Québec**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières, par leur bénévolat,



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT les activités des Fermières de Saint-Norbert pour 2020 telle l'organisation du bingo annuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Norbert est fière d'appuyer les Cercle de Fermières par la fourniture, notamment, d'un local gratuit et spécialement aménagé et une subvention annuelle de 500 \$;

Il est proposé par madame Hélène Houde appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu

D'appuyer le Cercle de Fermières de Saint-Norbert pour leur demande d'aide financière au montant de 500\$

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2019-12-248**

### **(27) Autorisation de dépense : Soupe et dessert 2020**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard, appuyé par madame Hélène Houde et résolu d'autoriser le remboursement des dépenses de denrées nécessaires à la tenue de l'activité Soupe et dessert 2020 qui se tiendra le 12 janvier, pour un montant totalisant au maximum 1 000 \$.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2019-12-249**

### **(28) Période de questions**

**2019-12-250**

### **(29) Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Michel Fafard, appuyé par monsieur Patrick Pilon et unanimement résolu de lever la séance à 20h58

---

Michel Lafontaine  
Maire

---

Caroline Roberge  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Michel Lafontaine, maire

---

---

---